



Mars 2022

En mars, les prix augmentent de 0,3 % sous l'influence des prix de l'énergie Sur un an, la hausse est de 2,0 %

En mars 2022, l'indice des prix à la consommation hors tabac et l'indice général augmentent de 0,3 %, tirés par les prix de l'énergie qui reprennent leurs essors (+2,9 % après -1,5 % en février). Les prix de l'alimentation (+0,4 %) progressent aussi, mais dans une moindre mesure. À l'inverse, les prix des produits manufacturés baissent (-0,9 %) et ceux du tabac et des services sont stables.

En glissement annuel, l'indice général progresse de 2,0 % et l'indice hors tabac de 1,8 %.

La hausse de 2,9 % des prix de l'énergie est due exclusivement à celle des carburants qui augmentent de 5,7 %. Dans le détail, le prix du litre d'essence augmente de 5,3 % et de 7,4 % pour le gazole. Ainsi, le prix à la pompe de l'essence s'affiche à 159,0 F/L contre 151,0 F/L le mois dernier, et celui du gazole à 138,9 F/L contre 129,3 F/L en février. Les autres prix de l'énergie n'évoluent pas.

Sur les douze derniers mois, les prix de l'énergie progressent de 13,0 %.

Les prix de l'alimentation continuent de grimper avec un rythme modéré (+0,4 % après +1,4 % en février). Cette progression est avant tout portée par l'augmentation des prix des pains et céréales (+0,9 %), des fruits (+1,3 %) et du poisson (+0,6 %). Cette hausse est nuancée par les prix des légumes qui repartent à la baisse (-0,6 %) après quatre mois d'augmentation. Se combinent à cette tendance, le recul des prix des huiles et graisses (-1,9 %) ainsi que celui des produits alimentaires divers (-0,4 %) qui concernent notamment les plantes aromatiques et les épices. Les prix de boissons alcoolisées et non alcoolisées ont respectivement augmenté de 0,9 % et 1,7 %. Plus précisément, s'agissant des boissons alcoolisées, on observe une croissance de 2,9 % du prix des bières, atténuée par la diminution des alcools forts (-1,7 %). Pour les boissons non alcoolisées, la hausse est engendrée par les prix des eaux minérales, boissons gazeuses, jus et sirops (+1,7 %) et café, thé, cacao (+1,9 %).

Sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 3,4 %.

+0,3 % sur un mois

Mars 2022
(Base 100 en décembre 2021)

L'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac s'élève à 101,25 et l'indice général à 101,50

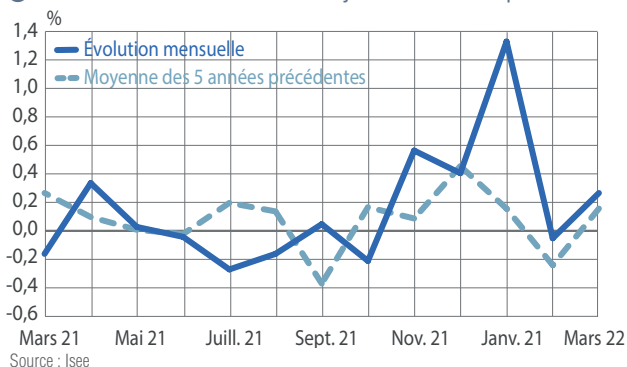
Sur un mois :

- Les prix hors tabac augmentent (+0,3 %)
- L'alimentation augmente (+0,4 %)
- Le tabac est stable (0,0 %)
- Les produits manufacturés diminuent (-0,9 %)
- L'énergie progresse (+2,9 %)
- Les services se maintiennent (+0,1 %)

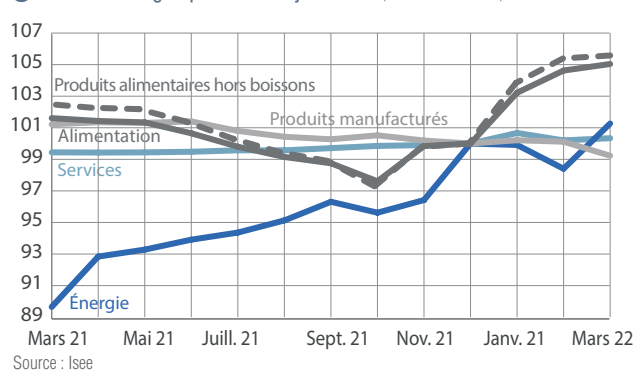
Sur les douze derniers mois :

- L'indice général augmente de 2,0 %
- et les prix hors tabac de 1,8 %

● Évolution mensuelle de l'inflation et moyenne des 5 années précédentes



● Indices des regroupements conjoncturels (base 100 déc. 2021)



Les prix des **services** restent globalement stables (+0,1 %) après un repli de 0,5 % le mois dernier. Les tarifs aériens internationaux (+2,2 %), et dans une moindre mesure ceux des soins à la personne (+0,9 %) et des services de restauration (+0,3 %), sont en hausse ce mois-ci. Ils sont compensés par la baisse de quelques services, notamment les spectacles, cinémas et théâtres (-2,1 %) et les hôtels pour les services d'hébergement (-0,7 %).

Sur les douze derniers mois, les prix des services augmentent de 0,9 %.

Les prix des **produits manufacturés** connaissent, en mars, un recul de 0,9 %. Celui-ci provient en grande partie des soldes d'été. Les produits les plus concernés par cette baisse sont : l'habillement et les chaussures (-4,9 %), les meubles et articles d'ameublement (-5,4 %), les appareils électroménagers (-2,6 %), les effets personnels tels que les articles de bijouterie, joaillerie et horlogerie (-3,3 %), les équipements audiovisuels et informatiques (-1,2 %). Les prix des véhicules et des produits et appareils thérapeutiques sont également en repli ce mois-ci (respectivement -0,3 % et -1,5 %).

Sur un an, les prix des produits manufacturés diminuent de 2,0 %.

Les prix du **tabac** sont stables.

En glissement annuel et depuis le début de l'année, ils ont augmenté de 9,3 %.

Indice des prix à la consommation des ménages					
Base 100 en déc. 2021	Pondération	Variation en % sur ...			
		Indices Mars 2022	Le mois précédent	Les 12 derniers mois	Le début de l'année
Indice général du mois	10 000	101,50	0,3	2,0	1,5
Indice hors tabac	9 693	101,25	0,3	1,8	1,2
Indice hors tabac hors loyer	8 862	101,36	0,3	2,0	1,4
Détail en 5 regroupements conjoncturels					
Alimentation	2 113	105,04	0,4	3,4	5,0
Tabac	307	109,34	0,0	9,3	9,3
Produits manufacturés	2 200	99,23	-0,9	-2,0	-0,8
Énergie	1 008	101,27	2,9	13,0	1,3
Services	4 372	100,34	0,1	0,9	0,3
Détail en 13 divisions*					
Produits alimentaires hors boissons	1 708	105,58	0,2	3,0	5,6
Boissons non alcoolisées	214	103,09	1,7	5,5	3,1
Boissons alcoolisées et tabac	498	106,66	0,3	8,3	6,7
Habillement et chaussures	245	93,56	-4,9	-11,4	-6,4
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1 666	100,67	0,0	1,9	0,7
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	617	99,44	-1,1	2,3	-0,6
Santé	176	99,52	-0,5	-0,3	-0,5
Transport	1 902	100,58	1,8	4,1	0,6
Communications	501	100,19	0,0	0,7	0,2
Loisirs et culture	847	99,54	-0,4	-1,9	-0,5
Enseignement	39	100,62	0,0	0,1	0,6
Restaurants et hôtels	666	100,72	0,2	1,6	0,7
Autres biens et services	924	100,68	0,2	0,5	0,7

* Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)
Source : Isee

AVERTISSEMENT

Changement de base de l'indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) est un instrument qui permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits (biens et services) consommés par les ménages. Or la structure de cette consommation évolue dans le temps, et l'Institut de la statistique et des études économiques (Isee) doit tenir compte de ces évolutions en adaptant la nomenclature des produits et leur part dans la consommation, en procédant régulièrement à un changement de base. Celui-ci consiste à retenir une année de référence plus récente et donc plus représentative du profil de consommation des ménages, à compter de laquelle l'ensemble des indices sont « réinitialisés » au niveau 100. Ainsi, à compter du mois de janvier 2022, l'Isee publie un nouvel indice en base 2021 = 100, en lieu et place de l'indice base 2010 = 100.

Les séries correspondantes ont été mises à jour afin de ne pas créer de rupture dans le suivi de l'IPC. S'agissant d'un indice chaîné, son niveau est modifié dans cette version rénovée, mais son évolution n'est pas affectée.